Rapport annuel 2019 du SPO - Section 5 – Notre performance

Le service de police d'Ottawa (SPO) s'est engagé à assurer la protection et la sécurité de l'ensemble des communautés de la ville d'Ottawa. Pour démontrer les progrès que nous avons effectués afin d'atteindre les objectifs fixés, nous avons établi un modèle de mesure de la performance (MMP). Le MMP s'appuie sur les travaux du professeur Mark Moore, de la *Harvard Kennedy School of Government*, qui a collaboré avec un comité consultatif de citoyens de Sécurité publique Canada. Le MMP tient aussi compte des récentes recherches en matière d'analyse comparative.

OBJECTIFS FIXÉS

- 1. Réduire le nombre de crimes et la victimisation
- 2. Demander des comptes aux délinquants
- 3. Réduire la peur et augmenter la sécurité individuelle
- 4. Assurer la civilité dans les espaces publics en résolvant les problèmes à l'échelle des quartiers
- 5. Utiliser la force et l'autorité de manière juste, efficace et efficiente
- 6. Utiliser les ressources financières de manière juste, efficace et efficiente
- 7. S'assurer de la qualité du service et de la satisfaction des clients.
- 8. Engagement des membres

STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ



En 2019, le nombre de crimes signalés dans la ville d'Ottawa a augmenté pour la quatrième année consécutive avec 4 200 incidents par 100 000 habitants. Le taux d'élucidation de toutes les infractions au Code criminel du Canada (à l'exclusion de la circulation) a diminué d'un point de pourcentage, passant de 35 % en 2018 à 34 % en 2019.

L'indice de gravité de la criminalité (IGC) est une mesure de la criminalité signalée à la police qui reflète la gravité relative des infractions individuelles et suit l'évolution de la gravité de la criminalité dans le temps. Il nous permet de comprendre si la criminalité a été plus ou moins grave que dans les années précédentes. Tout comme la tendance nationale de ces dernières années, la gravité de la criminalité à Ottawa a augmenté de 6 % pour atteindre 57 points en 2019. Cela peut être attribué à une augmentation du nombre d'infractions telles que les vols, les agressions et les menaces.

Consultez le site <u>www.ottawapolice.ca</u> pour visualiser les tendances de la criminalité à Ottawa, pour la ville et par quartiers, 2018-2019.

CRIMES VIOLENTS



Les crimes violents désignent les violations du *Code criminel du Canada* identifiées comme des « crimes contre la personne ». Plus précisément, un crime violent est tout crime où des menaces physiques ou verbales de violence sont proférées contre une personne. Cette catégorie inclut diverses infractions, notamment l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, le vol qualifié, l'agression sexuelle et les menaces ou l'intimidation.

En 2019, le volume global (+10 %) et la gravité (+3 %) des crimes violents ont augmenté. L'augmentation des menaces proférées à l'encontre d'une personne (+25 %), des vols (+19 %), des agressions (+9 %) et des violations sexuelles (+4 %) ont contribué à l'augmentation de la l'indice de gravité des crimes violents. Le SPO a élucidé 42 % de tous les crimes violents en 2019, une baisse par rapport aux 49 % de 2018.

CRIMES NON VIOLENTS



Les crimes non violents comprennent à la fois les infractions contre les biens signalées à la police et les autres infractions au Code criminel. Ces crimes impliquent des actes illégaux visant à obtenir des biens, mais n'impliquent pas de violence contre une personne. Les crimes contre la propriété s'entendent d'infractions comme l'incendie criminel, l'introduction par effraction, le vol, les méfaits et la fraude.

L'augmentation de 8 % du taux de crimes non violents est due à l'augmentation des vols de plus de 5 000 \$ (+41 %), de la possession/du trafic de biens volés (+41 %), de la fraude (+20 %), des vols de moins de 5 000 \$ (+13 %), des incendies criminels (+9 %) et des vols de véhicules à moteur (+5 %). Les introductions par effraction (-9 %) et les méfaits (-4 %) ont tous deux diminué en 2019. L'indice des crimes non violents a augmenté de 8 % en 2019 pour atteindre 54 points. Le SPO a élucidé 32 % de tous les crimes non violents signalés par la police, un chiffre inchangé par rapport à 2018 et similaire à celui des années précédentes.

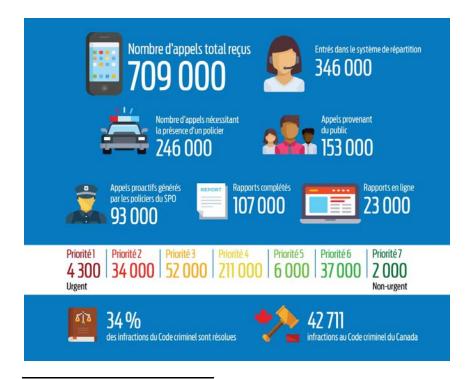
APPELS DE SERVICE¹



En 2019, le SPO a reçu environ 709 000 appels de service, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2018. Ces appels comprenaient les communications de l'Unité de déclaration de la police, les appels à la centrale téléphonique, le 911 et d'autres appels d'urgence.

Parmi ces appels, environ 345 800 ont été entrés dans le système de répartition assistée par ordinateur (RAO), ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2018. La présence de la police sur les lieux a été requise dans environ 71 % de tous les appels entrés dans le RAO. Environ 4 300 appels ont été classés comme étant de priorité 1, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à 2018. Les appels sont identifiés comme étant de priorité 1 lorsqu'il y avait une menace imminente pour la vie, un danger réel ou potentiel de blessure corporelle ou de mort, ou des crimes en cours ou imminents. La police est arrivée sur les lieux dans les 15 minutes suivant les appels de P1 dans 94 % des cas l'année dernière, soit le même nombre qu'en 2018.

Le temps de service désigne le temps cumulé (en heures) que les policiers passent à répondre et à traiter les appels de service du public. La mesure du temps de service est utilisée pour la planification opérationnelle et le déploiement du personnel. En 2019, le temps de service a augmenté de 7 % pour atteindre 299 800 heures. En 2019, le temps de service était de quatre pour cent supérieur à la moyenne qui nquennale de 287 400 heures.



¹ Les chiffres ont été arrondis à la centaine la plus proche.

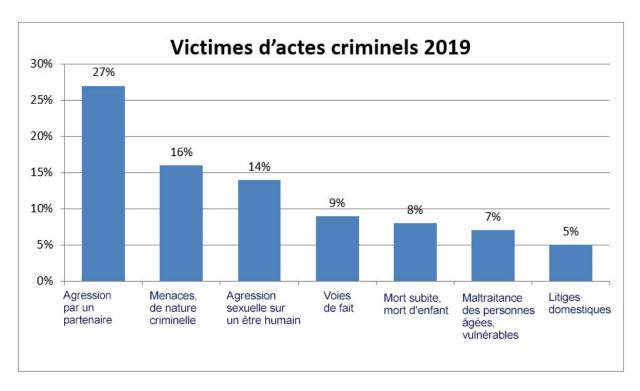
3

ASSISTANCE PORTÉE AUX VICTIMES DE CRIMES

L'Unité d'aide aux victimes en situation d'urgence du Service de police d'Ottawa (VSU-SPO) travaille chaque jour en collaboration avec de nombreux partenaires communautaires pour fournir des services aux victimes de crimes et de circonstances tragiques. L'unité est composée de conseillers en situation de crise agréés qui interviennent en cas de crise et après un traumatisme auprès des victimes et des survivants d'actes criminels et de circonstances tragiques.

En 2019, les conseillers professionnels de l'Unité ont effectué plus de 7 800 interventions auprès de plus de 6 700 victimes de crimes et de circonstances tragiques. Par rapport à 2018, cela représente une augmentation de 2 % en termes d'interventions et de 16 % en termes de victimes assistées. Grâce à un partenariat avec les Services aux victimes d'Ottawa (OVS), l'unité VSU du SPO a adressé un peu moins de 5 200 victimes.

Les types de victimes soutenues par l'unité VSU du SPO varient et, en 2019, les victimes d'agression par un partenaire (27 %), de menaces et de harcèlement criminel (16 %), d'agression sexuelle et de traite des êtres humains (14 %) ont constitué la majorité des cas. Ces trois types de cas ont été également les plus importants en 2018.



L'unité VSU du SPO continue de reconnaître l'importance d'établir des partenariats communautaires durables et significatifs pour servir les victimes de crimes et de traumatismes. Lorsqu'un événement se produit au sein de notre communauté, il a un impact durable sur l'ensemble de la communauté, des premières victimes à leurs familles et amis, à leurs collègues et à leurs quartiers. À titre d'exemple, l'unité continue de soutenir le développement continu du Réseau de soutien de quartier après un

incident, un projet supervisé par le Centre de ressources communautaires de *Rideau Rockcliffe* et soutenu par des fonds de Prévention du crime Ottawa.

L'unité VSU du SPO s'associe également au Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes afin d'organiser un groupe de soutien mensuel pour les familles et les amis qui ont perdu un être cher à cause de la violence et co-organise périodiquement d'autres événements. En collaboration avec le Collège Algonquin et de nombreux intervenants de la communauté, l'unité VSU du SPO a organisé un événement d'une journée intitulé « Aligner les réponses à l'itinérance, à la santé mentale et à la victimisation » pendant la Semaine nationale des victimes et des survivants d'actes criminels 2019. Cet événement a eu lieu après un projet de six mois au cours duquel les membres de l'unité ont travaillé avec des membres de l'Association canadienne pour la santé mentale d'Ottawa pour améliorer le soutien aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie qui viennent au Service de police d'Ottawa en raison de disputes domestiques.

En 2019, l'unité VSU du SPO a détaché un gestionnaire de cas à temps plein des Services aux victimes d'Ottawa pour superviser les renvois entre les deux fournisseurs de services, renforçant ainsi cet important partenariat.

Le 11 janvier 2019, un autobus à deux étages d'OC Transpo s'est écrasé à l'approche de la station Westboro, causant de nombreuses victimes et trois décès. L'unité VSU du SPO, avec ses partenaires communautaires, la Croix-Rouge d'Ottawa et la ville d'Ottawa, a activé un centre d'accueil quelques minutes après l'accident qui a fourni un soutien aux membres de la communauté à la recherche de parents et d'amis. Le centre a assuré le suivi auprès des familles touchées par cette terrible tragédie et également, des témoins.

STATISTIQUES SUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

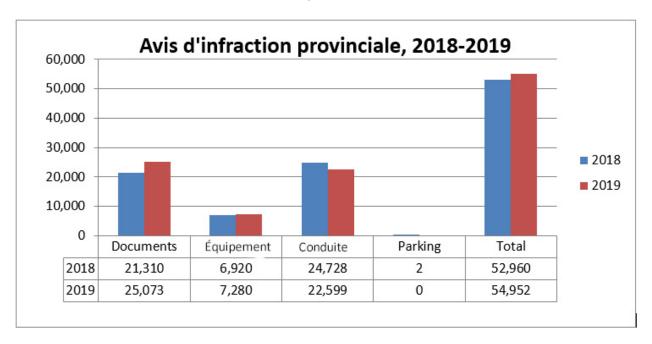
Les infractions au *Code de la route* prévues au *Code criminel* dans la ville d'Ottawa ont augmenté de 18 % en 2019. De toutes ces infractions, celles liées à la conduite avec facultés affaiblies ou à une faible concentration de drogues dans le sang en représentaient 554 (ou 67 %); il s'agit d'une baisse de 7 % depuis 2018.

INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE PRÉVUES AU CODE CRIMINEL

2018: 696
2019: 821

Les contraventions de la *Loi sur les infractions provinciales* (Partie I) sont données en vertu de plusieurs lois provinciales. Les catégories d'avis d'infraction provinciale (AIP) comprennent les infractions relatives à la conduite d'un véhicule, aux documents, à l'équipement et au stationnement. Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule font référence à celles qui surviennent lorsqu'un véhicule est en mouvement, y compris le fait de ne pas céder le passage ou de ne pas s'arrêter à un feu de circulation. Les infractions relatives aux documents font référence aux « infractions sur papier » comme celles liées aux assurances, aux licences et aux permis. Les infractions relatives à l'équipement sont liées à l'entretien d'un véhicule et à l'utilisation de l'équipement de sécurité comme les ceintures de sécurité et à l'utilisation d'appareils portatifs.

En 2019, environ 55 000 contraventions liées à la *Loi sur les infractions provinciales en matière de circulation* (partie I) ont été données, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2018. Environ 41 % des contraventions émises en 2019 portaient sur des infractions au *Code de la route*.



Le nombre total d'accidents de la route a augmenté de 16 % pour atteindre 18 884 en 2019. Les collisions avec dommages matériels représentent 85 % de l'ensemble des accidents de la route ayant fait l'objet d'une enquête par le SPO. Il y a eu 2 637 collisions causant des blessures et 22 collisions mortelles en 2019, soit deux collisions mortelles de moins que les 24 enregistrées en 2018. En 2019, 24 personnes ont été tuées dans des collisions, soit le même nombre de décès que celui enregistré en 2018. Deux des 24 décès par collision sont liés à l'accident d'autobus d'OC Transpo en janvier 2019, tandis qu'un autre est dû à un accident de travail dans un stationnement. Huit conducteurs ont été tués en 2019, une baisse par rapport aux 13 décès de conducteurs enregistrés en 2018. Le nombre de décès impliquant des passagers en 2019 est resté stable à quatre. Trois cyclistes sont morts sur la route en 2019, contre zéro en 2018, tandis que neuf piétons ont été tués, soit deux de plus qu'en 2018.

En 2018, une nouvelle loi sur la distraction au volant a été annoncée pour rendre les routes de l'Ontario plus sûres. La nouvelle législation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

COÛT DES SERVICES POLICIERS

Le SPO reconnaît que la communauté attend d'une organisation qu'elle optimise ses ressources. Les dépenses nettes pour 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous et mettent en évidence un excédent de 2,4 millions \$.

COÛT DES SERVICES POLICIERS

2018: \$300.5 M
2019: \$304.1 M

L'excédent de 2,4 millions \$ est attribuable à des pressions budgétaires de 3,7 millions \$ compensées par des solutions budgétaires de 6,1 millions \$. Les pressions

budgétaires de 3,7 millions \$ ont été causées par les pressions exercées par les coûts des heures supplémentaires, les coûts d'indemnisation liés à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et aux départs à la retraite, la hausse des prix du carburant et l'augmentation des dépenses d'entretien des véhicules. Les recettes plus élevées, la réduction des dépenses courantes pour les fournitures, les installations et la maintenance informatique, la réduction des demandes de règlement d'assurance et les économies en matière d'indemnisation liées aux modifications des conventions collectives sont à l'origine des solutions proposées dans le budget (6,1 millions \$).

Les comptes fiscaux non gérés par le service, qui sont hors du contrôle de la Commission, ont enregistré un excédent de 0,9 million \$. En conséquence de ce qui précède, les impôts des services de police se sont trouvés dans une position excédentaire totale de 3,3 millions \$ pour 2019.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES, BUDGETS ET RÉSULTATS RÉELS, 2015-2019

	2015		2016		2017		2018		2019		Moyenne sur 5 ans		Change %	
	Budget	Actual	Budget	Actual	Budget	Actual								
Rémunération et avantages sociaux	246,994	248,915	250,677	259,718	257,949	266,285	271,280	277,373	285,199	289,569	262,420	268,372	5.1%	4.4%
Équipement et services	19,872	19,959	22,481	22,761	24,708	23,299	25,673	24,324	26,547	24,693	23,856	23,007	3.4%	1.5%
Autres coûts internes	8,445	9,264	8,673	9,910	9,028	8,033	9,028	8,148	9,369	8,811	8,909	8,833	3.8%	8.1%
Frais financiers	19,024	19,789	21,541	20,690	23,972	23,959	20,139	20,182	21,735	21,788	21,282	21,282	7.9%	8.0%
Coûts du parc automobile	4,293	4,125	4,243	4,162	4,243	4,498	4,322	5,111	4,207	5,228	4,262	4,625	-2.7%	2.3%
Transfert / Subventions	27	24	82	43	132	105	116	96	116	65	95	67	0.0%	-32.3%
Total des dépenses brutes	298,655	302,076	307,697	317,284	320,033	326,178	330,558	335,234	347,173	350,154	320,823	326,185	5.0%	4.5%
Recoverements et attributions	(28,757)	(32,248)	(30,701)	(37,539)	(34,173)	(36,952)	(36,205)	(34,666)	(40,635)	(46,008)	(34,094)	(37,483)	12.2%	32.7%
Total des dépenses nettes	269,898	269,828	276,997	279,746	285,859	289,226	294,353	300,568	306,538	304,146	286,729	288,703	4.1%	1.2%

Pour obtenir plus d'informations sur le budget du SPO, consultez le site <u>www.ottawapolice.ca</u> ou accédez au rapport financier annuel 2018 au <u>www.ottawapoliceboard.ca</u>

Pressions identifiées

a) Heures supplémentaires

Les coûts des heures supplémentaires ont créé une pression de 1,7 million \$ en 2019. L'unité des services d'urgence (USU) a connu une année 2019 très chargée, qui a commencé par la fouille des bennes du chemin *Trail Road*, suivie d'une présence accrue sur le marché By au cours de l'été. Deux autres événements d'importance ont eu lieu au cours du premier semestre de l'année et ils ont entraîné des pressions budgétaires, à savoir l'accident d'autobus à la gare de Westboro et l'inondation. Enfin, diverses sections ont également subi d'importantes pressions en matière d'heures supplémentaires en raison du manque de personnel.

b) Entretien des véhicules

En 2017, les services du personnel ont lancé un plan ponctuel de remplacement d'environ 60 véhicules du parc automobile. Cette mesure a permis au Service de transférer 2,4 millions \$ de la réserve pour le remplacement du parc automobile pour soutenir le budget de fonctionnement. En 2018, un autre transfert de 0,6 million \$ a été approuvé pour aider à financer l'acquisition d'armes à énergie dirigée, ce

qui a entraîné le report de l'acquisition d'environ 15 véhicules. Le plan de report a été géré en prolongeant la durée de vie de ces véhicules grâce à la rotation ceux à kilométrage faible et élevé. Le report du remplacement a entraîné une augmentation des coûts d'entretien des véhicules, créant une pression de 0,6 million \$ en 2019.

c) CSPAAT

Les coûts engendrés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ont créé une pression de 0,5 million \$ en 2019. L'augmentation des demandes à la CSPAAT est principalement le résultat d'une nouvelle législation présomptive autorisant les demandes d'indemnisation pour blessures de stress opérationnel (BSO), ainsi que d'une augmentation du volume des demandes et du temps perdu. Des ajustements rétroactifs sont également en cours de traitement, car les personnes passent de l'assurance invalidité de longue durée (ILD) à la CSPAAT.

d) Retraites

Le programme d'avantages sociaux offert aux retraités a terminé l'exercice 2019 sous une pression de 0,5 million \$. Cette dernière a été créée par de nombreux facteurs, notamment des augmentations de tarifs, une augmentation du volume des demandes et l'épuisement des subventions antérieures.

e) Coûts du carburant

Le budget pour le carburant du SPO pour 2019 est basé sur un prix de détail à la pompe de 0,9933 \$/litre. Après les rabais de volume et les exonérations fiscales, le prix réel devient de 0,8545 \$/litre.

Des facteurs économiques, notamment la nouvelle taxe sur le carbone, ont entraîné une augmentation significative du prix de détail dans toute la province en 2019. Le prix moyen de l'essence ordinaire sans plomb à la pompe dans les stations-service en libre-service de la région d'Ottawa était de 1,15 \$/litre en 2019.

En raison du prix de détail à la pompe plus élevé que prévu pour cette période, le budget pour le carburant a enregistré un déficit de 0,4 million \$ en 2019.

Solutions identifiées

f) Divers comptes de recettes et de recouvrement

Divers comptes de recettes et de recouvrements ainsi que des subventions supplémentaires ont permis de créer des solutions à hauteur de 3 millions \$. Ce montant comprend 1,8 million \$ provenant de fonds

provinciaux pour couvrir les coûts de police liés à la légalisation du cannabis, ce qui n'était pas prévu au budget de 2019.

g) Réduction des dépenses

Des économies de 2,3 millions \$ ont été réalisées grâce à diverses réductions de dépenses, notamment en ce qui concerne les fournitures et les installations de sécurité et la maintenance informatique.

h) Réclamations

Les réclamations et les règlements d'assurance ont terminé l'exercice en dessous du budget et ont contribué à l'excédent du SPO pour un montant de 0,6 million \$.

Subventions de financement

En 2019, le SPO a sécurisé plus de 14,5 millions \$ par le biais d'une subvention gouvernementale. Les détails sont soulignés dans le tableau ci-dessous.

Subventions de financement						
Stratégie provinciale pour la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuelle sur Internet 445 720 \$	Réduire la conduite avec des facultés affaiblies partout (RCFA) 51 551 \$					
Financement du ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels pour des équipes d'enquête spécialisées chargées d'enquêter sur des cas de leurre d'enfants en ligne et d'identifier leurs victimes.	Financement annuel du ministère des Services communautaires et correctionnels pour la réalisation de contrôles ponctuels pour la RCFA tout au long de l'année, mais aussi pour l'amélioration des mesures de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies, telles que le renforcement de l'application des lois sur les routes, les voies navigables et les sentiers.					
MERIT Lutte contre l'extrémisme violent (MERIT LEV) 245 337 \$	Programme provincial d'équipement de surveillance électronique (PPESE) 94 725 \$					
Atténuer les dommages aigus liés à la LEV (lutte contre l'extrémisme violent) en se focalisant globalement sur plusieurs stratégies interdépendantes dans un continuum de sécurité collective.	Le PPESE finance des activités axées sur le crime organisé et les crimes graves, ainsi que des initiatives axées sur les processus criminels.					
Initiative des jeunes dans la police (IDP) 267 470 \$	Sécurité et police communautaires (SPC) 4 612 000 \$					
Financement du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse qui offre aux étudiants du secondaire de 15 à 18 ans des emplois d'été et d'hiver au sein du Service de police d'Ottawa. Ces	Financement du ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels qui appuie la stratégie pour une province plus sûre. Trois initiatives ont été soutenues:					

jeunes renforcent les relations entre la police et la communauté tout en développant des compétences professionnelles qui pourraient mener à une carrière dans la police.	- Traite des êtres humains - Santé mentale - Centre d'opérations stratégiques
Transport sécuritaire des prisonniers (TSDP) 4 459 510 \$	Soutien fédéral pour les coûts des services de police exceptionnels dans la capitale nationale 2 000 000 \$
La subvention provinciale de sept ans versée par le Fonds de partenariat des municipalités de l'Ontario (FPMO) compense les dépenses municipales engagées pour assurer la sécurité des tribunaux provinciaux et pour le transport des prisonniers.	Depuis 2010, le gouvernement fédéral verse à la ville d'Ottawa une indemnité de 2 millions \$ par an, destinée à couvrir les coûts liés des services de police exceptionnels dans la capitale nationale qui ne sont pas couverts par des accords de recouvrement en lien avec des événements spécifiques.
Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite de personnes 34 800 \$	POC - Quartiers à haut risque 99,800 \$
La stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite de personnes, lancée en 2016, vise à accroître la sensibilisation et la coordination, à améliorer l'accès des survivants aux services et à renforcer les initiatives du secteur de la justice.	Se concentrer sur les efforts proactifs dans les quartiers les plus à risque en mettant l'accent sur la collaboration. Implantation d'un programme qui renforcera la capacité de résolution de problèmes de la communauté d'une manière qui supporte les 2 premiers réseaux communautaires formalisés.
Ministère de la Justice – Financement pour les victimes de la traite de personnes 61 362 \$	Ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels - Stratégie de suppression de la violence armée 2 220 678 \$
Le ministère de la Justice administre le Fonds pour les victimes qui permet aux provinces, aux territoires et aux organisations non gouvernementales de demander un financement pour améliorer les services aux victimes. Il fournit également une assistance financière aux victimes de la traite de personnes dans certaines circonstances.	Financement du ministère de la Sécurité communautaire et des services correctionnels. Financement provincial pour épauler la stratégie ciblée de lutte contre l'augmentation de la violence armée à Ottawa.

Section des normes professionnelles



Le SPO accorde une grande importance à l'enquête sur les plaintes, considérant que la réaction des agents occasionne un impact important sur les membres de la collectivité. Nous soulignons l'importance d'offrir un service courtois et respectueux aux résidents d'Ottawa.

Un des moyens par lesquels nous cherchons notamment à gagner la confiance du public est en nous assurant que nos niveaux de surveillance obligent nos membres à rendre des comptes. Selon les directives du Chef de la police, notre Section des normes professionnelles (SNP) a l'autorité d'enquêter et de faciliter la résolution des plaintes générées à l'interne (plaintes du chef) ainsi que celles du public par le biais du Bureau du directeur indépendant de l'examen des services policiers (BDIESP).

La SNP a joué un rôle actif dans la médiation, des discussions encadrées, des formations de perfectionnement, des réexamens des politiques ainsi qu'en éduquant les parties impliquées afin qu'elles puissent traiter les plaintes. Cela facilite le dialogue entre les plaignants et les superviseurs, tout en favorisant une alternative plus rapide de solutions aux problématiques qui surviennent dans le cadre des opérations quotidiennes.

Plaintes reçues, 2018-2019

Туре	2018	2019	Moyenne de 5 ans	% de changement 201 8-2019
Plaintes publiques (politique et service)	17	16	14	-6 %
Plaintes publiques (conduite)	175	214	186	22 %
Plaintes du chef	168	212	180	26 %
Total	360	442	381	23 %

Au total, 442 plaintes du public et des chefs ont été formulées en 2019, ce qui représente une augmentation de 23 plaintes depuis 2018 (360) et dépasse de 16 % la moyenne quinquennale de 381. En 2019, il y a eu une augmentation de 26 % des plaintes provenant du chef (dépassant de 18 % la moyenne quinquennale) et le nombre de plaintes provenant du public a vu une augmentation de 20 % (dépassant de 15 % la moyenne quinquennale).

En 2019, le SPO a enregistré 345 800 appels de service. Au total, le nombre de plaintes publiques remontait à 230, soit une plainte par 1 503 appels de service.

Des 230 plaintes publiques déposées auprès du Service de police d'Ottawa en 2019, nous comptons 119 plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête de la SNP, comparativement à 116 en 2018. Trois plaintes ont fait l'objet d'une enquête de la part du BDIESP, par rapport aux six plaintes retenues par le BDIESP en 2018. Cent (100) plaintes déposées en 2019 ont été rejetées par le BDIESP sur base de leur caractère frivole, vexatoire, de leur dépassement de la limite de dépôt des six mois, ou du fait que la poursuite d'une enquête n'était pas justifiée par l'intérêt public, comparativement à 67 plaintes rejetées par le BDIESP en 2018. Les 8 plaintes restantes déposées en 2019 auront été retirées par le plaignant avant leur examen par le BDIESP.

Aucune plainte publique liée à la conduite d'un agent n'a donné lieu à des mesures disciplinaires en 2019, tandis qu'une plainte de chef de police a fait l'objet d'une audience disciplinaire tandis que 58 autres n'ont conduit qu'à des mesures disciplinaires informelles. Sur ces 58 plaintes, 45 concernaient des infractions impliquant des caméras aux feux rouges et 9 concernaient une collision entre véhicules de service.

Le rapport détaillé sur les Normes professionnelles de 2019 est accessible à l'adresse suivante [INSERT LINK]. Des renseignements supplémentaires sur les activités du SNP et sur la manière de formuler une plainte sont accessibles au www.ottawapolice.ca

INTERACTIONS RÈGLEMENTÉES

En mars 2016, le gouvernement de l'Ontario a introduit la règlementation 58/16, sous la *Loi des services policiers* nommée « Collecte de renseignements identificatoires



dans certaines circonstances – Interdictions et obligations », mais à laquelle on se réfère communément comme « Règlement de contrôle de rue ». Ce nouveau règlement prévoit des interactions volontaires entre le public et les policiers, qui ont été conçues dans le but de s'assurer que les interactions règlementées sont sans biais ni discrimination. Le règlement établit également des règles pour la collecte de données, la conservation, l'accès et la gestion, la formation et les exigences en matière d'audit et de rapports publics.

La nouvelle règlementation entre en effet lorsque les policiers tentent d'amasser des renseignements identificatoires d'un individu qu'ils ne connaissent pas, au cours d'une interaction en face à face. La règlementation ne s'applique pas lorsqu'un agent effectue une enquête pour une infraction qui est suspectée d'avoir été véritablement commise ou qui sera commise, ou dans d'autres circonstances qui sont spécifiquement mentionnées dans la règlementation. Cette dernière interdit les tentatives de recueille d'information identificatoire sur un individu dans une interaction en face à face où la situation est arbitraire, ou si la tentative est en partie due au fait que l'agent estime que l'individu appartient à un « groupe racialisé particulier », sauf si certaines conditions différentes et légitimes sont réunies.

Le SPO est en conformité avec l'interdiction et s'oppose à de telles pratiques. Nous avons travaillé aux côtés des policiers et de nos partenaires provinciaux pour veiller au respect des nouvelles exigences législatives. Les nouvelles procédures ont été entamées par le SPO le 28 mars 2017. Le SPO s'est assuré que les membres aient complété la formation obligatoire de huit heures, telle qu'élaborée par l'Ontario Police College ainsi que par une table ronde d'experts provinciaux sur le sujet. Les nouvelles recrues continueront à suivre la formation obligatoire.

En 2019, sept (7) tentatives « d'interactions règlementées » ont été enregistrées. Les renseignements identificatoires ont été amassés au cours de trois tentatives ; cependant, seulement une tentative a satisfait aux exigences d'une « Interaction règlementée ». Pour une troisième année consécutive, le nombre d'interactions règlementées demeure faible ; cependant la quantité demeure stable dans l'ensemble de la province.

Fort de seulement sept tentatives d'interactions règlementées et une seule interaction règlementée conforme, les données rassemblées se révèlent être trop limitées pour tirer des conclusions ou définir des modèles. Notons qu'en examinant les 7 tentatives, aucune tendance « démesurée » n'est décelable en ce qui concerne le sexe, l'âge, la race ou le lieu.

Le SPO attache une importance particulière au professionnalisme et à l'équité au travail de la police. La SPO continuera à travailler avec la collectivité sur les contrôles policiers et autres initiatives apparentées, pour veiller au maintien de l'ordre sans discrimination et de façon à préserver la confiance du public et la protection des droits de l'homme.

Pour visualiser le rapport annuel sur la collecte de renseignements identificatoires pour 2019, cliquer sur le lien ci-dessous :

http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/twvbltdb2mf4ygaiqnn03czh/624988061920200219359.PDF

Pour visualiser le rapport du maître Tulloch, cliquer sur le lien suivant : https://www.mcscs.jus.gov.on.ca/sites/default/files/content/mcscs/docs/StreetChecks.pdf

INTERVENTIONS POLICIÈRES NÉCESSITANT L'EMPLOI DE LA FORCE

Chaque nouvelle recrue du Service de police d'Ottawa (OPS) doit suivre une formation de plus de 1 600 heures avant de prendre son premier poste au sein du Service. Cela inclut environ 540 heures de formation pour l'emploi de la force, se concentrant principalement sur les compétences de bonne communication et des techniques d'atténuation des conflits. L'analyste de la formation au sein du Service assure le suivi des dossiers de formation pour déterminer si tous les agents sont à jour, et pas uniquement les nouvelles recrues, en ce qui concerne les formes les plus récentes de techniques d'atténuation des conflits, la communication et les techniques à mains libres, ce qui est mandaté par le ministère du Solliciteur général de l'Ontario.

La règlementation 926 de la *Loi sur les services policiers*, « Matériel et emploi de la force », détermine les exigences en lien avec l'emploi de la force. Celles-ci englobent l'utilisation des armes approuvées, la formation, les rapports et l'application des spécifications techniques pour l'emploi de la force.

Les méthodes catégorisées mains libres comportent des techniques de distraction, ou de manipulation articulaire visant à subjuguer la personne afin de contrôler un comportement de résistance active et d'agression et d'éviter toute intensification. Ces méthodes peuvent contribuer à protéger non seulement l'individu arrêté, avec un moindre risque de blessure, mais également l'agent et le grand public.

Il est du devoir de tout agent assermenté d'intervenir en cas d'appel de service en recourant à des techniques de communication efficaces et à des techniques d'atténuation des conflits sans se fier à d'autres options de recours à la force. Cependant, dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers peuvent être confrontés à des situations nécessitant l'emploi de la force pour assurer la sécurité publique ainsi que leur propre sûreté.

La formation annuelle pour l'emploi de la force a été mandatée par la province comme étant un volet obligatoire dans la formation des agents. Elle vise à fournir aux agents des connaissances, leur permettant d'évaluer le plan et d'agir adéquatement pour solutionner les situations qui se présentent. Le programme prévoit une formation sur les meilleures pratiques ainsi que sur les préjugés et la conscientisation de la collectivité. Une bonne communication et des techniques d'atténuation des conflits sont les points clés de toute rencontre avec le public.

Les agents sont tenus de présenter un rapport d'emploi de la force chaque fois qu'ils ont recours à une arme à feu en présence du public. Cela peut être une arme à feu pointée vers une personne, une décharge d'arme à feu, toute autre arme utilisée sur une personne ou uniquement la force physique si elle occasionne des blessures qui nécessitent une intervention médicale. Leur objectif est de guider le SPO en vue de déterminer les lacunes au niveau de la formation et de renforcer un mode opératoire de police axé sur la communication et des techniques d'atténuation de conflit. Ces dernières, dont les méthodes à mains libres, constituent des solutions opérationnelles à privilégier, car elles réduisent les risques de blessures, mais assurent aussi la sécurité de l'agent et du public. Chaque option d'emploi de la force est introduite progressivement, selon les circonstances, et vise avant tout à réduire l'intensification et à résoudre les incidents en recourant à la communication et à l'atténuation de conflit.

Un rapport d'emploi de la force est aussi nécessaire lorsqu'une arme à conduction d'énergie (ACE) est utilisée en mode cartouche/sonde, en mode trois-points de contact, en mode étourdissement, mais aussi quand l'ACE est utilisé pour démontrer une présence de force (présence de l'ACE dans l'objectif de se conformer). En 2019, les agents du SPO ont recouru à la Présence de force démontrée (en démontrant l'ACE mais sans l'utiliser) bien plus que toute autre méthode d'utilisation de l'ACE.

En janvier 2020, la province a adopté une nouvelle règlementation relative à l'emploi de la force, entrée en vigueur. Dans le cadre de cette règlementation, les services policiers doivent notamment recueillir des données d'observation relatives à la race des individus touchés par l'emploi de la force, mais pas leurs noms. Cette obligation et ses données seront examinées plus en détail lors du rapport annuel de

l'année prochaine, mais elles feront l'objet d'un suivi dans le cadre des normes de données antiracistes de l'Ontario pour assurer la mise en place de pratiques cohérentes et efficaces permettant d'obtenir des renseignements fiables sur la prise de décisions fondées sur des preuves et sur la responsabilité publique. Son objectif principal consiste en l'utilisation de ces données pour éliminer le racisme systémique et favoriser l'égalité entre les races.

Options de l'emploi de la force			Différence	% de Changement
	2018	2019	2019-2018	2019-2018
Arme sous forme d'aérosol	20	8	-12	-60 %
Main vide dure	19	38	19	100 %
Main vide douce	25	57	32	128 %
Décharge d'arme à feu	40	48	8	20 %
Arme à feu pointée	208	212	4	2 %
Arme à feu dégainée	216	276	60	28 %
Fort impact	3	3	0	0 %
Impact doux	0	1	1	n/a
ACE	181	203	22	12 %
К9	6	1	-5	-83 %
Carabine	49	67	18	37 %

En 2019, 609 rapports d'emploi de la force ont été transmis, ce qui représente une augmentation de 15 pour cent depuis 2018. L'augmentation peut être largement attribuée à plus d'une application de la force. Par exemple, un rapport d'emploi de la force peut couvrir plus qu'un recours à la force ; un policier répondant peut devoir ajuster son emploi de la force en fonction du développement ou de l'intensification de l'incident. Un rapport peut couvrir tous les emplois de la force dans un seul incident. D'un autre côté, les équipes spécialisées peuvent transmettre un seul rapport pour l'ensemble des membres impliqués dans l'incident. Par exemple, en 2019, 58 des 609 rapports, soit (10 %) des rapports ont été transmis par l'équipe tactique. De plus, un seul incident qui a été traité par plusieurs policiers peut nécessiter plusieurs rapports d'emploi de la force. Dans l'ensemble, les 609 rapports d'emploi de la

force ont été remplis pour un total de 914 incidences d'emploi de la force. Cela constitue une augmentation de 19 % pour cent depuis 2018.

En 2019, il y a eu une augmentation du nombre de situations dans lesquelles les armes à feu ont été utilisées (+28 %) et pointées (+2 %). En 2019, il y a eu 48 rapports impliquant une décharge d'armes à feu ; la grande majorité des décharges (96 %) ont été effectuées par envoi d'animaux. Un incident impliquant une décharge d'arme à feu sur un humain a été répertorié en 2019. Une enquête a été effectuée par l'Unité des enquêtes spéciales en Ontario et les résultats ont été présentés au public le 13 février 2020. (https://www.siu.on.ca/en/directors report details.php?drid=638)

L'emploi de la force avec des carabines a augmenté significativement de 49 en 2018 à 67 en 2019. L'OPS compte actuellement 377 carabiniers formés, et 152 ont été ajoutés à cette liste en 2019. Ces agents sont principalement déployés parmi nos unités tactiques et aéroportuaires. Ils servent principalement à contenir les attaques, de la même manière que la présence de force démontrée par l'utilisation des armes à impulsions ACE. En 2019, les carabines ont été utilisées principalement dans le cadre d'appels au service impliquant la mise à mort sans cruauté d'un animal blessé.

Les armes sous forme d'aérosol et celles à impact (fort et doux) sont utilisées pour immobiliser les individus résistant à l'arrestation dans des situations mettant la sécurité des policiers et du public à risque. L'utilisation d'armes sous forme d'aérosol a diminué de 60 %, soit 12 applications, l'année dernière. L'emploi d'armes à impact (fort) est resté le même qu'en 2018 et l'emploi d'armes à impact (doux) a augmenté d'un cas en 2019.

Les techniques physiques qui ne nécessitent pas d'arme pour immobiliser un sujet sont catégorisées comme étant mains libres (fort ou doux). Parmi les techniques douces, moins susceptibles de provoquer des blessures figurent les techniques de distraction, ou de manipulation articulaire visant à subjuguer la personne. Les techniques fortes sont plus susceptibles de provoquer des blessures et peuvent comporter des coups de poing ou de pied à mains libres. Les techniques fortes à mains libres ont été rapportées dans 38 cas, ce qui constitue une augmentation de 19 cas depuis 2018. Les techniques douces à mains libres ont été utilisées 57 fois, ce qui constitue une augmentation de 32 cas depuis 2018. Ces techniques ont été appliquées progressivement à mesure du déroulement ou du degré d'intensification de chaque incident, en commençant par les outils de communication et tactiques de désescalade avant tout.

Armes à conduction d'énergie (ACE)

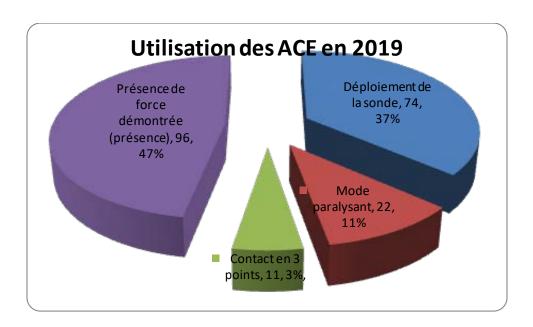
En mai 2018, le Conseil d'administration du service de police d'Ottawa a approuvé le plan d'expansion permettant à tous les policiers assermentés de posséder une arme à conduction d'énergie ACE. En 2019, le SPO a offert 22 cours de formation additionnels sur les ACE qui ont permis d'équiper un total de 806 policiers additionnels avec une arme à conduction d'énergie ACE.

L'utilisation de l'arme est définie par méthode de déploiement. Les quatre méthodes de déploiement sont les suivantes :

- 5. Présence de force démontrée ;
- 6. Mode paralysant;
- 7. Mode de déploiement de la sonde ; ou
- 8. Contact en 3 points.

En 2019, les ACE ont été utilisés 203 fois, ce qui correspond à une augmentation de 12 pour cent depuis l'an passé. Il est important de noter que presque une moitié (47 %) des déploiements impliquait la présence de force démontrée. Cela signifie que lorsque l'occasion se présente, atténuer la tension par la communication, conjointement avec la présence visuelle de l'ACE, les agents utilisent cette méthode pour contrôler l'individu et la situation et éviter toute intensification. En 2019, sur un total de 203 fois où des Armes à conduction d'énergie (ACE) ont été utilisées, les méthodes de déploiement ont été :

- 1. Déploiement de la sonde ;
- 2. Paralysant;
- 3. Contact en 3 points;
- 4. Présence de force démontrée.



Le savez-vous?

Moins d'un pour cent de tous les appels reçus par le SPO sont résolus en employant la force. La majorité des appels sont résolus uniquement grâce à la présence d'un policier et par la communication. La

Rapport annuel 2019 du SPO - Section 5 – Notre performance

communication efficace, associée à une atténuation de la tension, continue à être au fondement des interactions entre le public et les policiers.